

BULLETIN DE TRANSFERT INDIVIDUEL D'EPARGNE SALARIALE

CADRE GENERAL DE L'OPERATION (article L.3335-2 du Code du travail)

Le transfert de l'épargne salariale est une opération qui consiste à transférer la gestion des avoirs (disponibles et non disponibles) détenus au titre d'un plan d'épargne salariale (PEE et/ou PERCO et/ou PER Collectif), vers le(s) Plan(s) d'épargne salariale mis en place chez son nouvel employeur, et ce sans remboursement auprès de l'épargnant.

- > Le transfert se fait par arbitrage (vente des parts, puis transfert en espèces et puis souscription dans un autre Fonds), sans sortie du cadre fiscal et social de l'épargne salariale (aucun prélèvement social n'est donc appliqué sur la plus-value latente) ;
- > Le transfert des avoirs d'un PERCO et/ou PER Collectif vers un PEE, PEI, PEG n'est pas autorisé ;
- > Le montant transféré n'est pas pris en compte pour l'appréciation du plafond de versement annuel sur un Plan d'épargne salariale mentionné à l'article L. 3332-10 du Code du travail ;
- > Les différentes échéances de disponibilité des avoirs en compte restent inchangées ;
- > **Attention** : il faut au préalable consulter vos accords d'entreprise couvrant les avoirs à transférer pour vérifier notamment la possibilité, les modalités et le coût d'une opération de transfert individuel ;
- > L'opération sera réalisée sous un délai moyen de 2 mois à compter de la réception de la demande complète et conforme. Un relevé d'opération vous sera adressé suite au traitement ;
- > En cas de demande incomplète, illisible ou erronée, l'opération ne sera pas réalisée ;
- > Cette opération entraînant la clôture de votre ancien compte d'épargne salariale, merci de vous assurer qu'aucun versement n'est prévu sur ce compte (participation et/ou intéressement lié au dernier exercice) ;
- > Une copie de votre demande doit être adressée à l'employeur chez qui vous avez constitué votre épargne à transférer ;
- > Conservez une copie de votre demande.

IDENTIFICATION DE L'EPARGNANT

N° sécurité sociale :

M. Mme. Mlle. Nom Prénom : Nom de jeune fille :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

E-mail : Téléphone :

MODALITES DE LA DEMANDE

1. Demande de transfert

Je souhaite transférer la gestion financière et administrative de tous mes avoirs en compte

... **Depuis mon compte** ouvert auprès de :
(Informations figurant sur votre dernier relevé de compte)

Nom du Teneur :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Votre n° compte :

Email contact :

Nom de l'entreprise :

.....

N° d'entreprise :

... **Vers mon compte** ouvert auprès de :
(Informations figurant sur votre dernier relevé de compte)

Nom du Teneur : EPSSENS

Adresse : 46, rue Jules Méline

Code Postal : 53098 Ville : LAVAL Cedex 9

Email contact :

Tél :

Nom de l'entreprise :

.....

N° d'entreprise :



2. Modalités de la répartition du transfert des fonds

Nature des avoirs transférés :

Répartition du transfert de vos fonds vers :

Cochez le type de transfert d'épargne vous concernant :
<input type="checkbox"/> Du PEE vers un PEE
<input type="checkbox"/> Du PEE vers un PERCO
<input type="checkbox"/> Du PERCO vers PERCO
<input type="checkbox"/> Du PERCO vers le PER Collectif

Dispositif	Nom ou code du FCPE	Répartition
		%
		%
		%
		%
		%
		%

Bon à savoir : Vous disposez d'un PER collectif ? Savez-vous qu'il est possible d'y regrouper vos anciens dispositifs retraite (art 83, madelin etc) ? Pour cela, utilisez le bulletin disponible [ici](#).

A QUI ENVOYER CE BULLETIN ?

Ce bulletin doit être envoyé à l'adresse suivante :

EPSENS 46 rue Jules Méline 53098 LAVAL Cedex 9	Pour consulter votre compte : <ul style="list-style-type: none">> Connectez-vous à votre espace Internet dédié SALARIES via le site www.epsens.com, univers SALARIES, bouton CONNEXION, bouton SALARIES> Contactez le SVI de EPSENS au 09.69.39.08.32 (appel non surtaxé)> Installez l'application mobile gratuite disponible pour iPhone et Android
---	--

Conformément à la réglementation européenne et française en matière de données à caractère personnel, en particulier le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (dit « RGPD ») et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (dite « loi Informatique et Libertés »), les informations que vous nous communiquez ou qui nous sont transmises par votre employeur ou un apporteur d'affaires sont traitées par EPSSENS, responsable du traitement.

Vos données personnelles sont utilisées à des fins de tenue des comptes d'épargne salariale et d'accès aux fonctionnalités de votre espace en ligne sécurisé. Elles sont également traitées en vue de l'exécution des dispositions légales et réglementaires en vigueur, y compris la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Elles sont destinées aux membres du personnel dûment habilités d'EPSSENS ainsi qu'à ses sous-traitants éventuels et, s'il y a lieu, aux gestionnaires financiers dans le cadre d'échange d'informations. Elles sont conservées par EPSSENS pendant une durée maximale de trente ans à compter de la disponibilité des avoirs.

Vous disposez d'un droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, et de décider du sort de vos données, post-mortem. Vous disposez également d'un droit de vous opposer au traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière, de limiter le traitement dont vous faites l'objet et d'un droit à la portabilité des données à caractère personnel dans les limites fixées par la loi. Ces droits peuvent être exercés directement sur notre site via nos formulaires, par email à dpo@malakoffhumanis.com ou par courrier à Malakoff Humanis, Pôle Informatique et Libertés, 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 9. En cas de réclamation relative à la protection des données, vous disposez également du droit de contacter la CNIL directement sur son site internet <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier à l'adresse suivante : CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

DATE :

SIGNATURE :